



APPEL À PROJETS 2020

TRAUMATOLOGIE ET DÉPENDANCE



OBJECTIFS :

La Fondation Paul Bennetot, fondation du Groupe MATMUT, a pour objectif de soutenir la recherche et l'innovation en traumatologie, post traumatologie et dépendance.

En 2020, une attention particulière sera portée aux projets concernant :

- **Les Traumatismes physiques en situation d'urgence et de post urgence** ainsi que leurs conséquences en termes de handicap, de dépendance et de leur prise en charge
- **Les traumatismes physiques consécutifs à un accident** : Accident de la voie publique ; Accident domestique ; Accident lié à des activités sportives

Les demandes de financement devront impérativement être en lien avec des projets de recherche et d'innovation dans des domaines médicaux, de soins et d'accompagnement (de la phase aigüe jusqu'à la réadaptation et la réinsertion sociale).

Ces projets peuvent impliquer des dispositifs et aides techniques faisant appel aux nouvelles technologies et à la robotique.

Une attention particulière sera portée aux projets impliquant un établissement mutualiste (Centre, hospitalier, SRR, Ehpad, centre de santé...)

CONDITIONS DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS :

- Les dossiers de candidature sont **déposés au nom du PI** (porteur du projet). Ils comprennent :
 - Le formulaire de candidature,
 - Une description du projet : **protocole en 15 pages** maximum
 - La grille budgétaire présentant les différentes lignes de dépenses prévues au budget demandé,
 - Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.
 - Le CV du PI et une photo d'identité
- Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets. Si elle a déjà été soutenue par la Fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements
- Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne sont pas expertisés.
- Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité

PROCÉDURE DE SÉLECTION :

La sélection des dossiers est réalisée sur la base des avis rendus par le comité scientifique de la Fondation Paul Bennetot après au moins deux expertises.

ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

- Les équipes d'orthopédie et d'urgence des établissements publics, mutualistes et du secteur privé non lucratif.
- Les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation, médico-sociaux concernés par la post traumatologie.
- Les projets incluant plusieurs établissements impliqués dans les différentes étapes du parcours de soins.
- La collaboration avec des laboratoires de recherche, des sociétés savantes, des partenariats industriels (ou avec entreprises et/ou start-up du secteur numérique) peut également être envisagée.

CONDITIONS D'UTILISATION DES CREDITS :

Des versements sur facture

- La Fondation Paul Bennetot ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures. Elle accepte toutefois par dérogation de procéder à un versement de fonds de 3 mois pour les dépenses liées une embauche en CDD sur pièces justificatives (Contrat de travail)
- La totalité des factures doit être rendue 1 mois maximum après la fin de la convention. Au-delà, les factures ne seront pas honorées.
- L'ensemble des factures doit être daté à la période couverte par la convention. En dehors de cette période, les factures ne seront pas honorées.

Une durée limitée par la convention à l'accès aux crédits de recherche

- Les crédits de recherche sont accordés pour une durée de 18 mois à partir de la date de signature de la convention. Ce délai peut être exceptionnellement étendu à 24 mois sur demande argumentée et après avis motivé du comité scientifique.
- Les projets de recherche ne pourront être financés que si l'ensemble des autorisations sont obtenues dans un délai de 6 mois après l'information d'attribution du budget par la Fondation.

Une utilisation des crédits

- La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.
- La gestion et le traitement administratif des crédits de recherche étant assurés en direct par la Fondation de l'Avenir, la Fondation ne finance pas les frais de gestion.
- Une partie seulement des crédits, peut être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement recruté pour le projet.
- *Tout achat de matériel faisant l'objet d'un amortissement, **demeure la propriété de la Fondation Paul Bennetot** qui le met gracieusement à disposition de l'équipe de recherche pour la durée du projet. Cet achat est susceptible d'être récupéré par la Fondation en fin de conventionnement.*
- La Fondation ne finance pas de matériel bureautique
- La Fondation peut rembourser les frais de publications, et participer, sous conditions, au financement de la valorisation de projets (congrès, édition...).
- Les crédits non dépensés à la date de fin de convention seront réaffectés à d'autres programmes de recherche.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le comité scientifique sera particulièrement attentif aux critères de sélection suivants :

- la tenue administrative du dossier (exhaustivité du dossier au format voulu) ;
- le caractère innovant du projet ;
- la clarté et pertinence des objectifs ;
- la qualité méthodologique du projet et son évaluation ;
- le potentiel de transférabilité, de reproductibilité et de généralisation à d'autres structures ;
- le bénéfice en quantité et qualité de vie de la personne avec -si possible- une évaluation médico-économique ;
- la pluridisciplinarité des équipes et/ou de la collaboration entre établissements et/ou services.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ETAPE 1	Date limite de réception des dossiers de candidature	22 juin 20
ETAPE 2	Expertise des dossiers par le comité scientifique	juillet 20
ETAPE 3	Validation des projets par le comité de gestion	24 aout 20
ETAPE 4	Annonce des résultats	14 septembre 20

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention établie sur la base du budget présenté signée par la Fondation Paul Bennetot, l'organisme porteur du projet, et le porteur du projet.

Contact Fondation de l'Avenir

riis@fondationdelavenir.org

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir